



AVIS

MAIRIE D'AVRECHY

60130

Tél. : 03 44 51 72 08

E.mail : mairie.avrechy@orange.fr

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrechy se compose de 8 membres en plus du Maire, qui est Président de droit. 4 membres sont élus par le Conseil Municipal et 4 autres sont nommés par le Maire. Ces personnes sont désignées pour la durée de la mandature municipale.

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, doivent figurer parmi les membres nommés :

- 1 représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- 1 représentant des associations familiales,
- 1 représentant des associations de retraités et des personnes âgées du département,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les associations précitées sont invitées à formuler leurs propositions concernant leurs représentants. Ces propositions devront être adressées à Madame le Maire, Présidente du CCAS d'Avrechy, au plus tard le 07 avril 2026.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions doivent être présentées par l'Union Départementales des Associations Familiales.

Le présent avis est diffusé par affichage en Mairie, et par insertion sur le site internet et la page facebook de la mairie d'Avrechy.

Fait à Avrechy, le 23 mars 2026.


Astride LEQUEN
Maire,
Présidente du CCAS